



2024/

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

ARRÊTÉ N° 2024/201 du lundi 17 juin 2024 Portant retrait de délégation de fonction à Monsieur Nicolas FENÉ 12^{ème} Adjoint au Maire

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18, L 2122-20

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes en date du 7 mai 2021,

VU la délibération n°2021/103 en date du 7 mai 2021 relative à la fixation du nombre d'Adjoints,

VU la délibération n°2021/104 en date du 7 mai 2021 portant maintien des conseils de quartier et création de trois postes d'Adjoints de quartier,

VU la délibération n°2021/107 en date du 7 mai 2021 relative à la fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux, modifiée par la délibération du Conseil municipal n°2023/330 en date du 22 novembre 2023,

VU la délibération n°2023/257 en date du 27 septembre 2023 relative à l'élection d'un Adjoint au Maire,

VU l'arrêté n°2021/146 du 10 mai 2021 portant délégation de fonction à Monsieur Nicolas FENÉ, 13^{ème} Adjoint au Maire,

VU l'arrêté n°2023/312 en date du 10 octobre 2023 portant actualisation du rang des Adjoints au Maire dans les arrêtés de délégation,

CONSIDERANT que le Maire peut mettre fin à tout moment aux délégations accordées, dans l'intérêt de service,

CONSIDERANT que le lien de confiance, nécessaire pour la bonne administration communale, a été rompu,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Les délégations à Monsieur Nicolas FENÉ, 12^{ème} Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté susvisé, sont retirées.

R

2024/

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire
de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 19 JUIN 2024

Publié le : 19 JUIN 2024

Notifié le :

Le présent arrêté peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux
mois à compter de sa
publication et de sa
notification.

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Madame le Comptable public, Responsable de la Trésorerie de Grigny,
- L'intéressé.

Fait à Ris-Orangis, le 17 juin 2024.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

